ART. 4 N° 1697

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2020

BIOÉTHIQUE -  $(N^{\circ} 3181)$ 

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 1697

présenté par Mme Genevard

-----

## **ARTICLE 4**

I. - À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« leurs parents »

les mots:

« leur père et mère ».

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'affirmer l'égalité des filiations en tête du code civil tout en maintenant l'altérité sexuelle dans la parenté.